Cahier des charges de la résidence d'écriture en Mayenne proposée par Lecture en Tête

1- Contenu

L'association Lecture en Tête, avec le soutien de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire), de la Région des Pays de la Loire, du Conseil Départemental de la Mayenne et de la Ville de Laval, propose une résidence d'écriture sur le département de la Mayenne pour oeuvrer à l'accompagnement et la promotion de la jeune littérature contemporaine

Cette résidence comprend deux grandes activités :

<u>L'écriture</u>

Lecture en Tête et ses partenaires souhaitent accompagner la création littéraire en offrant du temps et des conditions spécifiques à un auteur pour écrire.

C'est pourquoi, 70% du temps sera réservée à l'écriture personnelle de l'auteur accueilli. L'auteur a carte blanche pour ce travail d'écriture.

La médiation littéraire

Dans le cadre de la saison littéraire mise en place par Lecture en Tête et des projets d'animations émanant de bibliothèques du département de la Mayenne, l'auteur en résidence animera des ateliers ou rencontres (ateliers lecture, ateliers d'écriture, rencontres scolaires, rencontres avec des publics empêchés ou éloignés de la lecture, rencontres avec d'autres écrivains, ...) définis en concertation avec l'association et les différentes structures relevant des collectivités partenaires.

Cette médiation littéraire, comprenant la préparation et la restitution, représente une activité à répartir en fonction des besoins et disponibilités de chacun.

L'auteur, considéré comme « artiste associé » de l'association, sera convié aux rendez-vous de Lecture en Tête : lancement de saison, présentation de la sélection des premiers romans, causeries litétraires, Festival du Premier Roman et des Littératures Contemporaines, jury final du Prix Littéraire du deuxième roman.

30% du temps sera réservée à la médiation

2 - Modalités pratiques

La résidence de trois mois sera répartie entre octobre et juin, fragmentés ou consécutifs, définis entre l'auteur et les organisateurs. Cette répartition est modulable et peut être assouplie selon la situation personnelle de l'auteur.

L'auteur réside à Laval, dans un appartement mis à disposition par Lecture en Tête (via bailleur social Méduane Habitat).

La résidence se doit de rayonner sur le département de la Mayenne (commune, communauté de communes ou pays). L'auteur sera donc amené à se déplacer régulièrement.

3 - Rémunération

Il a été choisi de rémunérer l'auteur en résidence sous forme de droit d'auteur, déclaré à l'URSSAF sur la base de 1800 € net par mois, soit un total de 5400 € net (6000 € brut). Des textes sous forme d'articles , de commentaires, d'édito pourront être demandés au cours de la résidence.

Les textes de création personnelle demeurent la propriété de l'auteur.

Tous les déplacements liés aux activités de la résidence seront pris en charge par Lecture en Tête, soit en véhiculant l'auteur invité, soit en remboursant sur la base du coût kilométrique (barème des impôts).

Un aller-retour, de son lieu d'habitation à Laval, par période de résidence sera également remboursé en fonction du nombre de périodes (5 maximum).

Les frais de nourriture seront à la charge de l'auteur, l'organisation mettant à sa disposition un logement équipé d'une cuisine et du matériel nécessaire à la vie quotidienne.

4 - Critères principaux du choix de l'auteur

L'auteur en résidence en Mayenne est un auteur qui :

- est publié chez un éditeur
- n'a pas publié plus de cinq fictions adultes (romans, nouvelles)
- a un projet d'écriture personnel en cours
- accepte d'animer des activités publiques (ateliers d'écriture, lectures, rencontres...)
- accepte de s'impliquer dans le projet annuel de l'association Lecture en Tête